

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 26 septembre 2024

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Duprey, M. Monot, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, Mme Lecroq, Mme Pietri, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Troussel  
M. Blanchet donnant pouvoir à Mme Lecroq  
Mme Laroche donnant pouvoir à M. Guiraud  
M. Taïbi donnant pouvoir à M. Sadi  
M. Dallier donnant pouvoir à Mme Paul  
Mme Maroun donnant pouvoir à Mme Ségura  
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Thibault, Mme Chaumillon, M. Molossi, M. Cranoly, M. Martin P-Y, M. Monany

-----



## Délibération n° 15-01 du 26 septembre 2024

### AVENANT RELATIF AU PROGRAMME « TERRITOIRES VOLONTAIRES », TEVO 2

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi du 10 mars 2010 relative au service civique,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu sa délibération n° 15-01 du 16 février 2023 portant sur la participation au programme territoires volontaires - Subvention à l'association A.D.I.C.E – Convention tripartite,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- APPROUVE la signature d'un avenant, dont le projet est ci-annexé, relatif à la convention de partenariat tripartite pour la mise en œuvre des quatre missions de volontariat de service civique international ainsi que l'accueil et le départ de deux volontaires de solidarité internationale (VSI) signée le 14 décembre 2023, afin de reporter sa validité au 31 décembre 2025 ;



- APPROUVE la modification de la répartition budgétaire entre les missions de service civique et les missions de VSI selon le projet ci-annexé.

Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*